



Commune de Chavannes-des-Bois

MUNICIPALITE

Tél. (022) 755 28 18

greffe@chavannes-des-bois.ch

LA MUNICIPALITÉ DE CHAVANNES-DES-BOIS

En application des articles 162 et 163 de la Loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), la Municipalité, en date du 22.10.2024, a pris acte et validé le dépôt du référendum contre la décision du Conseil communal de Chavannes-des-Bois du 07.10.2024 adoptant le préavis municipal N°6/2024 relatif à une demande de crédit de CHF 346'785 TTC pour les travaux routiers relatifs à la création sur le territoire communal de deux arrêts et d'un terminus pour les transports publics.

La récolte de signatures est ouverte du 25.10.2024 au 25.11.2024 prochain. Le 23.09.2024, le registre civique comptait 565 membres du corps électoral bénéficiant du droit de vote communal. 84 signatures sont requises pour l'aboutissement du référendum, correspondant à 15 % du corps électoral.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Roberto DOTTA
Syndic



Samantha MARTIN
Secrétaire municipale